

**Compte-rendu sommaire
de la séance du Conseil municipal
du lundi 13 avril 2015**

Le Conseil municipal de Chambly s'est réuni en séance ordinaire le lundi 13 avril 2015 à la Mairie, Espace François Mitterrand, sous la présidence de Monsieur le Maire, David LAZARUS.

Présents :

David LAZARUS, Marie-France SERRA, Patrice GOUIN, Danièle BLAS, Marc VIRION, Chrystelle BERTRAND, Rafaël DA SILVA, Doriane FRAYER, Claudine SAINT-GAUDENS, Michel FRANÇAIX, Gérard PAVOT, Françoise GALLOU, Claire MENNE, Sylvie QUENETTE, Bruno LUZI, Gilles VIGNÉ, Olivier KRYSIAK, Christelle DOUAY, Sabrina GASPARD, Guillaume NICASTRO, Aline LOUET, Pascal BOIS, Rachel ALIART-LOPES, Thibaut COLLAS, Pierre ORVEILLON.

Ont délégué leur droit de vote :

Dominique SUTTER, représenté par Rafaël DA SILVA
Laurence LANNOY, représentée par Marc VIRION
Christian BERTELLE, représenté par Pascal BOIS
Fabienne BIZERAY, représentée par Pierre ORVEILLON

Absent :

Néant

Assistaient en outre à la séance :

Jérôme CURIEN, Directeur Général des Services
Aude FRANK, Rédacteur

Monsieur le Maire, ouvre la séance à 20 h. 37.

Il procède à l'appel nominal des présents et constate que le quorum est atteint (25 présents, 0 absent et 4 pouvoirs, soit 29 votants).

Sabrina GASPARD est nommée secrétaire de séance.

RAPPORT N° 1 : Compte de gestion de la commune – exercice 2014

Rapporteur : David LAZARUS

Le compte de gestion du receveur est un document de synthèse qui rassemble tous les comptes mouvementés au cours de l'exercice accompagné des pièces justificatives correspondantes.

SECTION	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2013	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT	Résultat de l'exercice 2014	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE N
Investissement	1.179.348,75	/	- 1.553.788,07	- 374.439,32
Fonctionnement	5.363.717,47	2.500.000,00	1.775.379,37	4.639.096,84
TOTAL BUDGET	6.543.066,22	2.500.000,00	221.591,30	4.264.657,52

Le résultat brut de clôture des deux sections du compte de gestion 2014 étant conforme aux résultats du compte administratif 2014 de la commune,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 22 voix pour et 7 abstentions (A. LOUET, Ch. BERTELLE, P. BOIS, R. ALIART LOPES, Th. COLLAS, F. BIZERAY, P. ORVEILLON) :

❖ APPROUVE le compte de gestion établi par le Trésorier pour le budget principal de la commune 2014.

RAPPORT N° 2 : Compte de gestion du service de l'assainissement – exercice 2014

Rapporteur : David LAZARUS

Le compte de gestion du service de l'assainissement reflète toutes les opérations qui ont été passées sur l'exercice 2014.

SECTION	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2013	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE OU SOLDE D'EXECUTION	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE N
Investissement	66.232,35	/	- 161.913,57	- 95.681,22
Fonctionnement	979.928,85	/	387.991,08	1.367.919,93
TOTAL BUDGET	1.046.161,20	/	226.077,51	1.272.238,71

Après vérification des comptes, les résultats du compte de gestion 2014 du receveur municipal correspondent à ceux du compte administratif 2014 du budget annexe du service de l'assainissement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 22 voix pour et 7 abstentions (A. LOUET, Ch. BERTELLE, P. BOIS, R. ALIART LOPES, Th. COLLAS, F. BIZERAY, P. ORVEILLON) :

❖ APPROUVE le compte de gestion établi par le Trésorier pour le budget du service de l'assainissement, au titre de l'exercice 2014.

RAPPORT N° 3 : Compte de gestion du budget annexe de la ZAC de la Porte Sud de l'Oise – exercice 2014

Rapporteur : David LAZARUS

Le compte de gestion du budget annexe de la ZAC de la Porte Sud de l'Oise reflète toutes les opérations qui ont été passées sur l'exercice 2014.

SECTION	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2013	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE OU SOLDE D'EXECUTION	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE N
Investissement	0	/	0	0
Fonctionnement	0	/	0	0
TOTAL BUDGET	0	/	0	0

Les résultats du compte de gestion 2014 du receveur municipal correspondent à ceux du compte administratif 2014 du budget annexe de la ZAC de la Porte Sud de l'Oise.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 22 voix pour et 7 abstentions (A. LOUET, Ch. BERTELLE, P. BOIS, R. ALIART LOPES, Th. COLLAS, F. BIZERAY, P. ORVEILLON) :

- ❖ APPROUVE le compte de gestion établi par le Trésorier pour le budget annexe de la Porte Sud de l'Oise, au titre de l'exercice 2014.

Désignation d'un président de séance pour l'examen des comptes administratifs

Rapporteur : David LAZARUS

Conformément à l'article L. 2121-14 du Code général des collectivités territoriales, le vote des comptes administratifs se déroulera sans la présence du maire. Marie-France SERRA a été désignée pour assurer la présidence de la séance pour le vote des trois comptes administratifs. Les votes suivants se feront sur 28 voix.

RAPPORT N° 4 : Compte administratif de la commune – exercice 2014

Rapporteur : Marie-France SERRA

VU :

- ✓ le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.1612-12 et suivants ;
- ✓ la délibération n° 2-1 du conseil municipal du 17 mars 2014 approuvant le budget principal pour l'exercice 2014 ;

CONSIDERANT :

- ✓ que le compte administratif doit être présenté devant le conseil municipal avant le 30 juin de l'année suivant la clôture de l'exercice, conformément aux dispositions de l'article L.1612-12 du C.G.C.T. ;
- ✓ que le compte administratif présenté est conforme au compte de gestion de Monsieur le Trésorier ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 21 voix pour et 7 abstentions (A. LOUET, Ch. BERTELLE, P. BOIS, R. ALIART LOPES, Th. COLLAS, F. BIZERAY, P. ORVEILLON) :

❖ ADOPTE le compte administratif du budget principal de la commune pour l'exercice 2014 dont le résultat brut de clôture s'établit comme suit :

	MANDATS EMIS	TITRES EMIS	SOLDE	RESULTAT REPORTE N-1		RESULTAT DE CLOTURE	R A R	
				DEPENSES	RECETTES		DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	13.887.935,12	12.324.147,05	- 1.553.788,07	/	1.179.348,75	- 374.439,32	2.179.538,00	524.381,00
FONCTIONNEMENT	11.292.348,30	13.067.727,67	1.775.379,37	/	2.863.717,47	4.639.096,84	/	/
TOTAL CUMULE	25.170.283,42	25.391.874,72	221.591,30	/	4.043.066,22	4.264.657,52	2.179.538,00	524.381,00

RAPPORT N° 5 : Compte administratif du service de l'assainissement – exercice 2014

Rapporteur : Marie-France SERRA

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 21 voix pour et 7 abstentions (A. LOUET, Ch. BERTELLE, P. BOIS, R. ALIART LOPES, Th. COLLAS, F. BIZERAY, P. ORVEILLON) :

❖ ADOPTE le compte administratif du service de l'assainissement pour l'exercice 2014 dont le résultat brut de clôture s'établit comme suit :

	MANDATS EMIS	TITRES EMIS	SOLDE	RESULTAT REPORTE N-1		RESULTAT DE CLOTURE	R A R	
				DEPENSES	RECETTES		DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	205.882,54	43.968,97	- 161.913,57	/	66.232,35	- 95.681,22	36.410,00	11.989,00
FONCTIONNEMENT	304.245,59	692.236,67	387.991,08	/	979.928,85	1.367.919,93	/	/
TOTAL CUMULE	510.128,13	736.205,64	226.077,51	/	1.046.161,20	1.272.238,71	36.410,00	11.989,00

RAPPORT N° 6 : Compte administratif du budget de la ZAC de la Porte Sud de l'Oise – exercice 2014

Rapporteur : Marie-France SERRA

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 21 voix pour et 7 abstentions (A. LOUET, Ch. BERTELLE, P. BOIS, R. ALIART LOPES, Th. COLLAS, F. BIZERAY, P. ORVEILLON) :

❖ ADOPTE le compte administratif du budget annexe de la ZAC de la Porte Sud de l'Oise pour l'exercice 2014 dont le résultat brut de clôture s'établit comme suit :

	MANDATS EMIS	TITRES EMIS	SOLDE	RESULTAT REPORTE N-1		RESULTAT DE CLOTURE	R A R	
				DEPENSES	RECETTES		DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	5.609.955,70	5.609.955,70	0	/	/	0	/	/
FONCTIONNEMENT	5.609.955,70	5.609.955,70	0	/	/	0	/	/
TOTAL CUMULE	11.219.911,40	11.219.911,40	0	/	/	0	/	/

Monsieur le Maire reprend la présidence de l'assemblée.
Les votes suivants se feront sur 29 voix.

RAPPORT N°7 : Affectation du résultat- Budget principal de la commune- Exercice 2014

Rapporteur : David LAZARUS

Compte-tenu des résultats de clôture de l'exercice 2014,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 26 voix pour et 3 abstentions (Th. COLLAS, F. BIZERAY, P. ORVEILLON) :

- ❖ DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement de la manière suivante :
 - 2.030.000,00 € au c/ 1068 « EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES »,
 - 2.609.096,84 € au c/ 002 « RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE »

RAPPORT N°8 : Budget primitif de la commune – Exercice 2015 :

Rapporteur : David LAZARUS

Conformément à la loi, un débat d'orientation budgétaire a eu lieu le 30 mars 2015.

1. Vote du budget

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 22 voix pour et 7 abstentions (A. LOUET, Ch. BERTELLE, P. BOIS, R. ALIART LOPES, Th. COLLAS, F. BIZERAY, P. ORVEILLON) :

- ❖ ADOPTE le budget principal de la commune qui s'équilibre globalement de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
CREDITS VOTÉ AU TITRE DU BUDGET 2015	14.739.645	12.130.549
REPORTS RESULTAT 2014 (002)	/	2.609.096
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	14.739.645	14.739.645
INVESTISSEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
CREDITS VOTÉ AU TITRE DU BUDGET 2015	13.638.093	15.667.690
RESTES A REALISER 2014	2.179.538	524.381
SOLDE D'EXECUTION REPORTÉ 2014 (001)	374.440	/
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	16.192.071	16.192.071
TOTAL BUDGET	30.931.716	30.931.716

2. Vote des trois taxes communales

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité (29 voix pour) :

- ❖ FIXE le taux des trois taxes communales pour l'année 2015 de la manière suivante :

Taxe d'habitation	18,34 %
Taxe foncier bâti	40,78 %
Taxe foncier non bâti	61,18 %

3. Subventions aux associations

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité (29 voix pour) :

- ❖ FIXE le montant des subventions accordées aux associations pour l'année 2015 de la manière suivante :

NOM DE L'ASSOCIATION BENEFICIAIRE	Subvention de fonctionnement 2015	Subvention exceptionnelle 2015
A.C.P.G. CATM	150	0
A.N.A.C.S	150	0
A.C.T.P.	100	0
ASSOCIATION DES EMPLOYES COMMUNAUX (AEC)	11000	0
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	300	0
A.N.A.C.R.	150	0
A.N.C.A.C.	150	0
Anciens marins et marins anciens combattants (AMMAC)	300	0
ARAC	150	0
ARCHERS	1800	0
AUMONERIE (les amis de l')	300	0
BABY FOOTBALL CHAMBLY	25000	0
BILLARD CLUB	2000	200
C.L.E.C.	90000	2788
CHAMBLY PETANQUE LE COCHONNET	1400	400
CHAMBLY BAD	90000	4120
CHAMBLY INTERNATIONAL	500	0
CHAMBLY NUTRITION	0	1800
CHAMBLY PARENTS D'ELEVES	300	1450
ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES (APE)	100	0
ASSOCIATION FRANCO PORTUGAISE	300	0
COMITE DE JUMELAGE CHAMBLY / ACATE	1500	0
COMITE DU BOIS HOURDY	15000	0
COOPERATIVE ECOLE CAMUS	915	0
COOPERATIVE ECOLE CONTI	690	0
COOPERATIVE ECOLE DECLEMY	1215	0
COOPERATIVE ECOLE LAHILLE	1290	0
COOPERATIVE ECOLE SALENGRO	555	0
COOPERATIVE ECOLE TRIOLET	915	0
COC COURSE HORS STADE	1000	0
COC TENNIS DE TABLE	2500	0
COC FOOT	9000	0
LE DEFI DES DROMALINES	300	0
DIAPASON	10000	2500
DOM/TOM	1400	600
ECOLE DE MUSIQUE	106050	0
ENTENTE BASKET CHAMBLY PERSAN	4000	500
F.N.A.M.E.	150	0
F.C. CHAMBLY	270000	0
F.N.D.I.R.P.	150	0
FUTSALL	3000	0
LES GOURMANDISES CULTURELLES	0	2000

HANDBALL CLUB	30000	2600
HARAS de Chambly	3000	0
HARMONIE	5000	0
J.O.C.	300	0
MISS PAYS DE THELLE	300	0
LES PHOENIX	1200	300
LA PALETTE	400	0
LA PARENTELE	2000	0
LES PETITES BOUILLES	500	0
LES JARDINS FAMILIAUX	600	0
U.N.C. (Union Nationale des Combattants)	200	0
ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE J. PREVERT	600	0
LOCOMOTIVE	1500	0
SOL EN SI	0	1000
LA TRUITE BORNELLOISE	0	200
TENNIS CLUB DE CHAMBLY	1800	0
ZIFOUN	1300	0
TOTAL	702480	20458

4. Tableau des effectifs

Considérant les besoins de la collectivité,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité (29 voix pour) :

❖ ADOPTE le tableau des effectifs tel que présenté ci-dessous :

FILIERE / GRADE	CATEGORIE	EFFECTIF BUDGETAIRE
DIRECTION		1
Directeur Général des Services	A	1
FILIERE ADMINISTRATIVE		26
Attaché principal	A	1
Attaché	A	4
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	B	3
Rédacteur	B	1
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	1
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	2
Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	C	4
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	C	10
FILIERE ANIMATION		8
Animateur	B	1
Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe	C	7
FILIERE CULTURELLE		5
Adjoint du patrimoine 1 ^{ère} classe	C	2
Adjoint du patrimoine 2 ^{ème} classe	C	3
FILIERE MEDICO SOCIALE		15
Puéricultrice	A	1
Educateur principal de jeunes enfants	B	1
Auxiliaire de puériculture principal 2 ^{ème} classe	C	1
Auxiliaire de puériculture 1 ^{ère} classe	C	4
ATSEM principal 2 ^{ème} classe	C	2
ATSEM 1 ^{ère} classe	C	6
FILIERE POLICE MUNICIPALE		3
Chef de service principal 2 ^{ème} classe	B	1

Brigadier	C	2
FILIERE SPORTIVE		3
Educateur APS principal 1 ^{ère} classe	B	1
Educateur APS principal 2 ^{ème} classe	B	2
FILIERE TECHNIQUE		63
Ingénieur principal	A	1
Technicien	B	1
Agent de maîtrise principal	C	2
Agent de maîtrise	C	2
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	C	1
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	8
Adjoint technique 1 ^{ère} classe	C	5
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	C	30
Adjoint technique 2 ^{ème} classe TNC 80%	C	9
Adjoint technique 2 ^{ème} classe TNC 70%	C	1
Adjoint technique 2 ^{ème} classe TNC 50%	C	3
TOTAL		124
AUTRES EMPLOIS :		
Directeur de cabinet	A	1
Responsable des infrastructures informatiques, des réseaux de télécommunication et des NTIC	A	1
Coordonnateur de chantier	B	1
Emploi d'avenir		10
Contrat d'accompagnement à l'emploi		2

RAPPORT N°9 : Affectation du résultat du budget du service de l'assainissement – exercice 2014

Rapporteur : David LAZARUS

Le résultat cumulé de la section d'exploitation pour l'exercice 2014 permet de dégager un excédent de 1.367.919,93 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité (29 voix pour) :

❖ DECIDE d'affecter cet excédent de la façon suivante :

- Compte 002 -« RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE » : 1.246.919,93 €
- Compte 1068 -« EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES »: 121.000,00 €

RAPPORT N°10 : Budget primitif du service de l'assainissement – exercice 2015

Rapporteur : David LAZARUS

1. Vote du budget

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité (29 voix pour) :

❖ ADOPTE le budget du service de l'assainissement qui s'équilibre de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
CREDITS VOTÉ AU TITRE DU BUDGET 2015	1 499 247	252 328
REPORTS RESULTAT 2014		1 246 919
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 499 247	1 499 247

INVESTISSEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
CREDITS VOTÉ AU TITRE DU BUDGET 2015	883 272	1 003 375
RESTES A REALISER 2014	36 410	11 989
SOLDE D'EXECUTION REPORTÉ 2014	95 682	
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT		
TOTAL BUDGET	1 015 364	1 015 364

2. Vote du taux de la taxe communale

Compte-tenu des résultats de clôture du budget du service de l'assainissement,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité (29 voix pour) :

- ❖ DECIDE de maintenir le taux de la taxe communale à 0,75 € par m³.

RAPPORT N°11 : Budget annexe de la ZAC de la Porte Sud de l'Oise – exercice 2015

Rapporteur : David LAZARUS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 26 voix pour et 3 voix contre (Th. COLLAS, F. BIZERAY, P. ORVEILLON) :

- ❖ ADOPTE le budget annexe de la ZAC de la Porte Sud de l'Oise qui s'équilibre globalement de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
CREDITS VOTÉ AU TITRE DU BUDGET 2015	6 009 957	6 009 957
REPORTS RESULTAT 2014		
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	6 009 957	6 009 957
INVESTISSEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
CREDITS VOTÉ AU TITRE DU BUDGET 2015	5 609 957	5 609 957
RESTES A REALISER 2014		
SOLDE D'EXECUTION REPORTÉ 2014		
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	5 609 957	5 609 957
TOTAL BUDGET	11 619 914	11 619 914

RAPPORT N°12 : Modification du tableau des indemnités des élus

Rapporteur : David LAZARUS

Par délibération du 11 avril 2014, le conseil municipal a fixé le taux d'indemnisation des élus qui se sont vus confier une délégation de fonction.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 26 voix pour et 3 voix contre (Th. COLLAS, F. BIZERAY, P. ORVEILLON) :

- ❖ FIXE le taux d'indemnité des élus de la manière suivante :

QUALITE	TAUX (INDICE BRUT 1015)
Maire	55 %
Adjoints au Maire (7)	16 %
Conseillers municipaux délégués (2)	12 %

RAPPORT N°13 : Remboursement de frais de mission

Rapporteur : David LAZARUS

Dans le cadre du jumelage avec la ville d'Acate, une délégation de cinq élus siciliens est venue assister aux festivités du Bois Hourdy en février dernier.

A cette occasion, une journée parisienne a été organisée avec notamment une visite du salon de l'agriculture.

Marie-France SERRA, en charge de cette sortie, ayant avancé les frais,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité (29 voix pour) :

- ❖ AUTORISE le remboursement à Madame Marie-France SERRA de la somme de 209,30 € correspondant au frais de transport, de restauration et d'entrées au salon de l'agriculture.

RAPPORT N°14 : Cession d'une parcelle rue Pierre Desproges

Rapporteur : Patrice GOUIN

Par délibération en date du 22 septembre et 13 décembre 2014, le conseil municipal a approuvé la vente d'une parcelle de 273 m² sis rue Pierre Desproges.

La famille qui se portait acquéreur n'ayant pas pu concrétiser son projet, un autre acheteur potentiel s'est manifesté.

Considérant que le service de France Domaine a été saisi par courrier en date du 14 novembre 2014,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité (29 voix pour) :

- ❖ APPROUVE la vente de la parcelle cadastrée section AH n° 3030 destinée à la construction d'une maison individuelle à Monsieur et Madame LARMONIE Cédric pour un montant de 110.000,00 € TTC ;
- ❖ AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à engager toutes les démarches nécessaires à cette cession et à signer l'acte correspondant.

RAPPORT N°15 : Déclassement et cession d'une parcelle rue Jean Jaurès

Rapporteur : Patrice GOUIN

Monsieur CAMPAGNE a fait une demande en vue d'acquérir une parcelle de 43 m² jouxtant son domicile au 46 rue Jean Jaurès.

Cette parcelle appartenait au domaine public en tant qu'ancien fossé. Celui-ci étant comblé et n'ayant plus d'utilité pour la ville, il est proposé de le céder.

L'avis des Domaines ayant été sollicité par courrier en date du 15 décembre 2014 resté sans réponse,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité (29 voix pour) :

1. AUTORISE le déclassement du domaine public communal de cette parcelle de 43 m² située entre les parcelles cadastrées AO n° 334 et ZK n° 171.

2. AUTORISE la cession de cette parcelle à Monsieur CAMPAGNE pour un montant de 500 €, les frais de géomètre et de notaire étant à la charge de ce dernier.

RAPPORT N°16 : Constitution d'un groupement de commande CCAS-VILLE

Rapporteur : David LAZARUS

La Commune et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Chambly procèdent chacun à la conclusion de contrats d'assurance, de téléphonie (fixe, mobile et internet) et de transport pour le bon fonctionnement de leurs services.

Pour chacun de ces marchés les garanties (pour les assurances) et les prestations (téléphonie, transport urbain et à l'extérieur du périmètre de la ville de Chambly) sont communes à la ville de Chambly et au CCAS. Aussi, dans un objectif d'optimisation des coûts, il est souhaitable de recourir à la mutualisation des besoins dans le cadre de procédures communes de passation des marchés afférents.

Pour ce faire, il convient de constituer un groupement de commandes entre la Ville de Chambly et le CCAS, conformément à l'article 8 du code des marchés publics. La Ville sera le coordonnateur du groupement et aura la charge de constituer le dossier de consultation des entreprises, de signer et notifier les marchés pour le compte du groupement. Chaque membre aura à sa charge l'exécution de la partie de prestation qui lui incombe.

Le groupement prendra fin en même temps que le terme des marchés et selon les conditions mentionnées dans la convention de groupement.

La commission d'appel d'offres du groupement sera celle de la ville

Par conséquent,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité (29 voix pour) :

- ❖ AUTORISE l'adhésion de la commune au groupement de commandes avec le CCAS de Chambly ;
- ❖ ACCEPTE de désigner la ville de Chambly coordonnateur du groupement ;
- ❖ AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de groupement.

RAPPORT N°17 : Modification des statuts du Syndicat d'Energie de l'Oise (SE60)

Rapporteur : David LAZARUS

Le SE 60 ayant informé la commune de la nécessité de procéder à l'actualisation de ses statuts et plus particulièrement de l'article 10 relatif au siège, compte tenu du changement de siège fixé au 9164, avenue des Censives 6000 TILLE.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité (29 voix pour) :

- ❖ APPROUVE la modification apportée à l'article 10 des statuts du SE 60.

Séance levée à 21 h. 26.

A Chambly, le 17 avril 2015.

Affiché le : 17 avril 2015
